

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE
PORTANT APPROBATION DU BILAN D'UTILISATION DES CREDITS CVEC

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE, EN SA DELIBERATION DU 29 JUIN 2021,

Vu le code de l'éducation ;

Vu le décret n°2020-1527 du 7 décembre 2020 portant création de l'Etablissement Public Expérimental Université Clermont Auvergne ;

Vu les statuts de l'EPE UCA ;

Vu les décrets n° 2018-564 du 30 juin 2018 relatif à la contribution prévue à l'article L. 841-5 du Code de l'éducation

Vu le décret n° 2019-205 du 19 mars 2019 relatif aux modalités de programmation et de suivi des actions financées par la contribution de vie étudiante de campus

Vu l'article D. 841-9 du code de l'éducation

Vu l'avis favorable du CFVU rendu le 22 juin 2021

PRESENTATION DU PROJET

L'article D. 841-9 du code de l'éducation indique que « la programmation des actions financées par le produit de la contribution de vie étudiante et de campus, les projets ainsi que le bilan des actions conduites l'année précédente sont votés, chaque année, par le conseil d'administration des établissements [...], après consultation, le cas échéant de la commission des formations et de la vie universitaire. Ils sont transmis pour information au recteur de région académique ».

Le bilan concerne l'utilisation des crédits CVEC encaissés au titre de l'année universitaire 2019/2020.

Le document joint en annexe détaille les affectations des crédits versés par le CROUS, leur consommation ainsi que les reliquats libres d'emploi reprogrammables sur les crédits « projets nouveaux des services universitaires ainsi que les crédits « actions transverses » et crédits FSDIE portés par la DVU.

Ce bilan a fait l'objet d'une présentation et d'une validation lors du CFVU du 22 juin 2021.

Vu la présentation de Monsieur le Président de l'université Clermont Auvergne ;

Après en avoir délibéré ;

DECIDE

D'approuver le bilan d'utilisation des crédits CVEC encaissés au titre de l'année universitaire 2019/2020, présenté dans le document joint en annexe de la présente délibération.

Membres en exercice : 41

Votes : 31

Pour : 29

Contre : 0

Abstentions : 2

Le Président,

Mathias BERNARD

CLASSE AU REGISTRE DES ACTES SOUS LA REFERENCE : CA UCA DELIBERATION
2021-06-29-14

TRANSMIS AU RECTEUR :

PUBLIE LE :

Modalités de recours : En application de l'article R421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur.

Direction du budget et des finances

Bilan CVEC 2019/2020

Objet : Bilan d'exécution des crédits issus de la CVEC 2019/2020 sur la période du 1^{er} septembre 2019 au 31 août 2020.

Préambule :

La contribution vie étudiante et de campus (CVEC) a été introduite par la loi n°2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants. Deux décrets (n° 2018-564 du 30 juin 2018 relatif à la contribution prévue à l'article L. 841-5 du Code de l'éducation et n° 2019-205 du 19 mars 2019 relatif aux modalités de programmation et de suivi des actions financées par la contribution de vie étudiante de campus) sont venus en préciser les modalités d'application.

Cette contribution est « destinée à favoriser l'accueil et l'accompagnement social, sanitaire, culturel et sportif des étudiants et à conforter les actions de prévention et d'éducation à la santé réalisées à leur intention » (article L. 841-5 du code de l'éducation).

L'article D. 841-9 du code de l'éducation indique que "la programmation des actions financées par le produit de la contribution de vie étudiante et de campus, les projets ainsi que le bilan des actions conduites l'année précédente sont votés, chaque année, par le conseil d'administration des établissements [...], après consultation, le cas échéant de la commission des formations et de la vie universitaire. Ils sont transmis pour information au recteur de région académique".

La circulaire de la DGESIP A2-2 n°2019-029 du 20 mars 2019 relative à la programmation et au suivi des actions de la CVEC précise que ce bilan est "constitué d'un état récapitulatif des sommes affectées et d'une synthèse tant quantitative que qualitative de leur utilisation et des actions mises en œuvre".

Ce bilan porte donc sur les points suivants :

- Encaissement des recettes de CVEC par services selon répartition votée par la CFVU
- Exécution des dépenses de CVEC par services avec une répartition budgétaire dépenses récurrentes, nouveaux projets et actions transverses.

Montant global perçu pour l'année universitaire 2019/2020

Le montant total encaissé et rapproché au titre de la CVEC 2019/2020 est de **2 084 209.82 €**

Recettes CVEC	Nombre étudiants	Montant/étudiant	Total
2019/2020	33 904	61,47 €	2 084 209.82 €

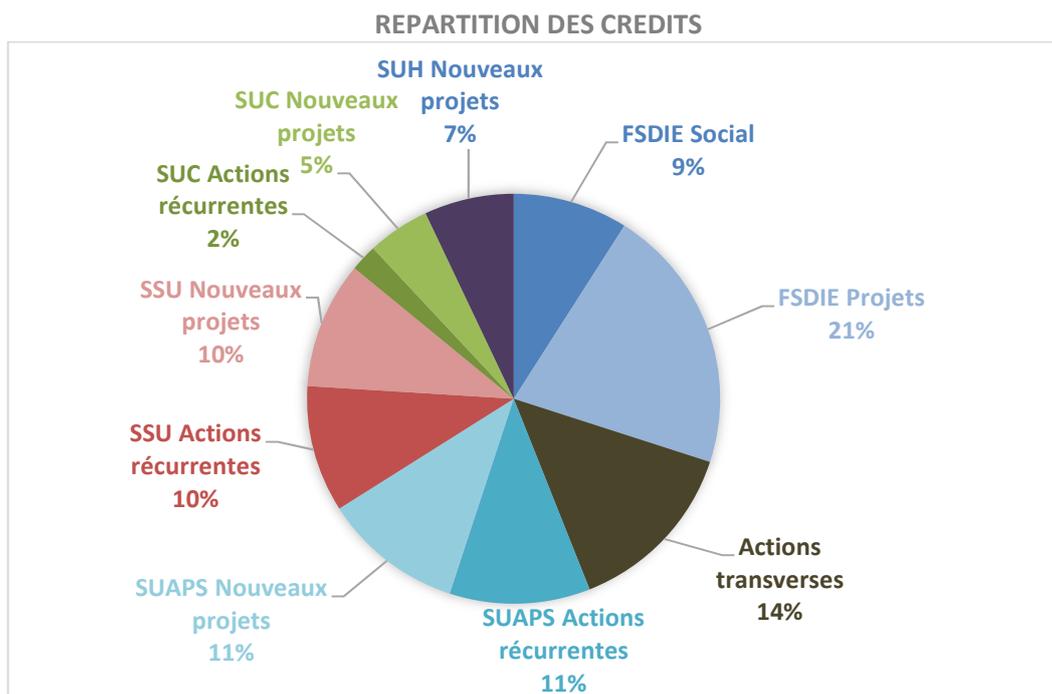
Une avance a été encaissée fin 2019 d'un montant de **649 030€** sur la base des effectifs remontés en octobre 2019. Cette avance a été régularisée par l'émission d'un titre en 2019 (impact budgétaire et impact sur le résultat en 2019).

Le versement final de **1 382 768,43€** est intervenu fin Juin 2020 après communication des effectifs définitifs et sur la base du montant de 61,47€ par étudiant déterminé par le CNOUS. Un versement correctif du CROUS de **52 411,39€** a été réalisé en fin d'exercice.

Base de répartition des crédits CVEC 2019/2020 :

La clé de répartition entre les services a fait l'objet d'une décision de la CFVU et du Conseil d'Administration du 27/09/2019

Action	Service	Répartition CFVU /CA	Actions récurrentes	Part nouveaux projets
FSDIE	DVU	30%		100 %
Dont FSDIE Social		9%		100 %
Dont FSDIE Projets		21%		100 %
Actions transverses	DVU	14%	0%	100%
Sport	SUAPS	22%	50%	50%
Santé	SSU	20%	50%	50%
Culture	SUC	7%	30%	70%
Handicap	SUH	7%	0%	100%
		100 %		



Les crédits CVEC FSDIE social et projets sont attribués par la commission FSDIE.

Répartition des crédits CVEC perçus en 2019/2020 :

Services	Par étudiant	Total perçu	FSDIE Social	FSDIE Projets	Actions récurrentes	Act° Transv et Nouveaux projets
FSDIE	18,44	625 263	187 579	437 684		
Actions transverses	8,61	291 789				291 789
SUAPS	13,52	458 526			229 264	229 264
SSU	12,29	416 842			208 421	208 421
SUC	4,30	145 895			43 768	102 126
SUH	4,30	145 895				145 895
Total	61,47€	2 084 210 €	187 579 €	437 684 €	481 452 €	977 495 €

La commission CVEC a entériné en juin 2020 le montant reportable de la part nouveaux projets et de la part actions transverses de la CVEC 2018/2019 soit la somme de 919 855€ qui se décompose de la façon suivante entre services :

	Reports part actions transverses et part nouveaux projets
DVU Actions transverses	274 584
SUAPS	215 744
SSU	196 131
SUC	96 104
SUH	137 292
	919 855 €

Il est rappelé ici que la CVEC n'est pas une recette pluriannuelle.

Sauf dans le cas d'une dépense liée à un programme pluriannuel d'investissement, les dépenses financées par des recettes issues de la CVEC pour atteindre les objectifs de la contribution définis à l'article L.841-5 du code de l'éducation ne peuvent faire l'objet d'un report de crédits.

Il en résulte que la reconduction sur l'exercice suivant d'autorisations d'engagements et de crédits de paiements relatifs à des opérations financées par la CVEC n'est pas automatique et ne peut se faire que par la voie de la déprogrammation/reprogrammation, qui nécessite la modification du budget.

En conséquence, les « reports » des crédits CVEC 2019/2020 pourront concerner les crédits inscrits en actions transverses et nouveaux projets de chacun des services, qui n'ont pas été consommés.

Les crédits affectés au FSDIE sont « reportables » en totalité de par la réglementation concernant ce fond qu'ils soient affectés à la part « sociale » ou à la part « financement de projets étudiants ».

Le montant du report **FSDIE était de 574 762 €** au 31/12/2019 en autorisations d'engagement

Les consommations d'autorisations d'engagement

L'évaluation du niveau de consommation des crédits CVEC est basée sur la consommation des autorisations d'engagement par les différents services attributaires : SUAPS, SUC, SSU, SUH et DVU en charge des fonds FSDIE et actions transverses.

Le bilan porte sur la consommation des autorisations d'engagement (AE) du 01/09 au 31/12/2019 et celle des AE du 01/01 au 31/08/2020 et se réfère donc à deux exercices comptables. Les crédits consommés peuvent être des crédits ouverts sur reliquats des années précédentes.

Services	Total AE Consommées Sur période 09/2019-08/2020	AE 2019 et 2020 consommées Sur part récurrente	AE 2019 et 2020 Consommées sur projets
DVU-FSDIE	614 051 €		614 051 €
<i>DVU-FSDIE social exo des droits d'inscription</i>	<i>23 426 €</i>		<i>23 426 €</i>
<i>DVU-FSDIE social aides exceptionnelles COVID</i>	<i>461 778 €</i>		<i>461 778 €</i>
<i>DVU-FSDIE projets</i>	<i>128 846 €</i>		<i>128 846 €</i>
DVU-Actions transverses	-		-
SUAPS	308 759 €	235 301 €	73 458 €
SSU	305 664 €	284 061 €	21 603 €
SUC	125 170 €	114 228 €	10 943 €
SUH	9 598 €	-	9 598 €
Total	1 363 242 €	633 590 €	729 652 €

AE : autorisations d'engagement

La nature des dépenses récurrentes relève essentiellement d'actions spécifiques aux services et d'achats de fournitures et d'équipements.

Aucune AE ne fait l'objet d'une consommation sur la part actions transverses de la DVU mais les crédits sont alloués aux services bénéficiaires en fonction des projets validés.

Détail des crédits alloués au titre du FSDIE :

Les exonérations des droits d'inscription accordées par la commission au titre de l'année universitaire se sont élevées à **70 554€** (dont 47 128 € sur 2019, comptabilisées selon l'ancienne procédure ne comportant pas d'impact budgétaire).

Le contexte sanitaire exceptionnel a imposé deux périodes de confinement et la mise en œuvre d'une organisation des cours en distanciel. Cette pandémie a fragilisé la situation des étudiants et l'UCA les a donc accompagnés pour leur permettre de suivre au mieux leur cursus. Une délibération du Conseil d'Administration a entériné le dispositif mis en place (CA UCA du 17-04-2020).

Ainsi 12 commissions d'aide aux étudiants en fragilité numérique se sont réunies en 2020 et ont accordé des aides à hauteur de **166 490 €** à 425 étudiants :

- 377 pour une aide à l'achat d'un ordinateur (164 029€) correspondant à 80 % du prix d'achat dans la limite de 500 €.

- 48 pour une aide à l'achat d'un forfait de connexion Internet (2 461€) correspondant à 20 € par mois pendant 3 mois.

La consommation au 31/08/2020 est de 156 671 €. Le solde a été engagé à l'automne.

Par ailleurs, 136 000 € ont été virés du budget DVU/FSDIE à celui de la DRIF pour assurer le paiement de l'aide aux étudiants en mobilité comme prévu par la délibération. Ces crédits ont été consommés à hauteur de **45 100 €** (le reliquat a été réinscrit au BI 2021). La consommation au 31/08/2020 est de 40 400 €

Enfin, **62 600 €** ont été versés sur les crédits DVU au CROUS dans le cadre de l'aide aux étudiants en fragilité numérique gérée par le CROUS.

L'exécution budgétaire des décisions s'est traduite de la façon suivante jusqu'au 31/08/2020 :

Aides étudiants FSDIE	196 581 €
Achats ordinateurs de prêt	202 597 €
Versement au CROUS	62 600 €
Total	461 778 €

Les subventions attribuées aux associations étudiantes portant des projets se sont élevées à 47 780 € sur 2019 et 81 066 € sur 2020 soit un total de **128 046 €** sur les crédits CVEC part projets FSDIE 2019/2020.

Actions en cours (AE engagées) sur la part nouveaux projets des services universitaires :

SUAPS : 73 458 € correspondant à des dépenses d'équipements de sport pour 63 576 € en fonctionnement et 9 882 € d'achat de système visioconférence et ordinateur et travaux de mis en place du matériel pour 9 882 € en investissement.

SSU : 21 603 €
SUC : 10 943 €
SUH : 9 598 €

Ces trois sommes correspondent à des dépenses de masse salariale

Pour information, des AE supplémentaires ont été engagées jusqu'au 31/12/2020 : 2 962 € pour le SUAPS, 27 843 € pour le SSU, 19 025 € pour le SUC et 23 664€ pour le SUH.

Les actions transverses :

La première commission CVEC-UCA du 16 juin 2020 a retenu les projets suivants pour attribuer les crédits de la part actions transverses, reliquats 2018/2019 compris pour un montant de **547 984€** :

Solde initial = CVEC 2018/2019 + CVEC 2019/2020			566 373 €
Projets financés	Bénéficiaire	Montant	Montant engagé au 31/12/2020
Création d'un espace de répétition Arts de la scène	SUC	150 000 €	-
Aménagement du hall de Gergovia Lettres en lieu de vie étudiante	LCSH	150 000 €	-
Abris vélos sur le campus centre-ville et Cézeaux	DVU	63 000 €	-
Recrutement d'un chargé de mission culturelle pour coordonner les 5 sites territoriaux	SUC	55 680 €	-
Terrain extérieur multisports Moulins	SUAPS	50 580 €	-
Handicap et Citoyenneté Génération 2024	DVU/HACI	30 000 €	-
Accueil / Intégration des étudiants internationaux	DRIF	20 755 €	13 423 €
Appropriation responsable du lieu étude	DROIT	10 000 €	-
Aménagement du foyer étudiant et de l'espace extérieur Le Puy	IUT	7 120 €	6 884 €
Création d'un lieu d'accueil convivial Montluçon	IUT	3 863 €	630 €
Semaine internationale Montluçon	IUT	3 000 €	-
Aménagement d'une salle de cours en salle de sport Le Puy	SUAPS	2 310 €	-
Hôtel à insectes Moulins	INSPE	1 676 €	-
Solde après commission du 16/06/2020			18 389 €

Les autres projets n'ont pas eu de début d'exécution au 31/12/2020. Les virements budgétaires ont été réalisés en partie sur 2020 soit 55 689 € pour le SUC et 52 980 € pour le SUAPS mais les crédits non engagés sur 2020.

Ces projets ont pour certains démarré en 2021 (abris vélos par exemple).

Montant des reliquats CVEC au 31/12/2020 par services sur la part nouveaux projets et actions transverses :

Action	Solde au 31/12/2020	Virements opérés en 2021 suite commission juin 2020	Crédits reprogrammables Commission 2021
FSDIE	596 348 €		596 348 €
Actions transverses	411 389 €	-393 000 €* [*]	18 389 €
Sport	421 477 €		421 477 €
Santé	355 106 €		355 106 €
Culture	223 942 €		223 942 €
Handicap	258 924 €		258 924 €
	2 267 186 €		1 874 186 €

**150 000€ pour le SUC, 150 000€ pour LCSH, 63 000 € pour la DVU et 30 000€ pour la DVU/Handicap et citoyenneté*

Il s'agit de crédits non consommés au 31/12/2020 hors versement initial de la CVEC 2020/2021. Les crédits nouveaux projets de chaque service universitaire ainsi que les crédits actions transverses sont susceptibles d'être reprogrammés lors des budgets ultérieurs en fonction de projets identifiés.

Pour 2021, les crédits reprogrammés au BR sont les suivants :

- DVU Actions transverses : ouverture des reliquats années antérieures pour 18 389 € en fonctionnement
- SSU : ouverture de reliquats pour des dépenses de masse salariale/fonctionnement à hauteur de 17 237 €